



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SAINT-LÉGER-DE-LINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉLIBÉRATION
N°2024-2-5

Séance du
26 mars 2024

Le vingt-six mars deux mille vingt-quatre, à vingt heures, s'est réuni à la mairie principale de Saint-Léger-de-Linières, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, sous la présidence de Madame Amandine HUMEAU, Vice-Présidente.

Présents : Amandine HUMEAU ; Marielle BARRÉ ; Pierre BEAUDOUIN ; Nathalie BENAITEAU ; Laurence DUPUIS ; Isabelle LE GALL ; Catherine LEFEBVRE ; Marie-Noëlle LEGENTIL ; Lydie NORMAND

Représentés ayant donné pouvoir : François GUYARD (pouvoir donné à Amandine HUMEAU) ;

Absents excusés : Pascale PATEAU Nicole MOREAU ; Serge MEDINA ; Benoit BOURGUILLEAU ; Laurence BESSONNEAU ; Marie-Annick GASCOIN ; Franck POQUIN

Secrétaire de séance : Isabelle LE GALL

Date de la convocation : 19 mars 2024	Nombre de membres en exercice : 17
Présents : 9	Votants : 10

DÉLIBÉRATION N°2-5 : BUDGET PRIMITIF 2024

Rapporteur : Amandine HUMEAU, Vice-Présidente

EXPOSÉ

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le

ID : 049-200082584-20240326-2024_2_5-DE



Le document complet a été présenté à l'assemblée, expédié plus de douze jours avant la séance. Les propositions globales sont les suivantes :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	9377,66
	Recettes	9377,66
INVESTISSEMENT	Dépenses	727,66
	Recettes	727,66
DÉPENSES TOTALES		10105,32
RECETTES TOTALES		10105,32

La fongibilité des crédits :

Conformément au règlement budgétaire et financier, l'exécutif est autorisé à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de la section, conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT.

DÉLIBÉRÉ

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le budget primitif pour l'exercice 2024.

La secrétaire de séance,
Isabelle LE GALL



La Vice-Présidente,
Amandine HUMEAU